

Déréglementation aux frais de la nature et du paysage



ISSN 1016-9954

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
Kommission

Commissione
Internazionale
per la
Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Heiligkreuz 52
FL-9490 Vaduz
Telefon 075 / 233 11 6
Telefax 075 / 233 28 1

No 32
Décembre 1993

Edition
française

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Correction d'une rivière dans la Valteline – qui est (dé)réglementé par qui?

(Photo: A. Scherini, 1992)

La déréglementation est à la mode, contrairement aux nouvelles règles ou normes. L'exigence d'une simplification des procédures de décision et le malaise ressenti à l'égard des règles, normes et conditions générales sur les plans juridique, technique, économique et politique ne sont pas une découverte des années quatre-vingt-dix. On a aussi connu de telles évolutions pendant et après la crise pétrolière des années soixante-dix. La législation environnementale, qui faisait alors ses premiers pas dans bien des pays, a vu, p. ex. en Suisse, ses ambitions fortement tempérées du fait des conditions de crise (projet de loi de la commission Schürmann). On trouve des parallèles également en Autriche, retardataire en matière d'EIE. Les attentes placées dans la déréglementation sont aujourd'hui très diverses; elles s'adressent aussi bien aux procédures qu'aux contenus. Selon Hans Flückiger, Directeur de l'Office fédéral suisse d'aménagement du territoire, il n'est pas surprenant, au vu de leur rôle d'interfaces, que la protection de la nature et l'aménagement du territoire se retrouvent en tête de liste des exigences de déréglementation. Voici quelques tendances rencontrées dans les pays alpins:

en Suisse: limitations de la protection des sites marécageux, tentatives de démantèlement du droit de recours des associations, discussions sur des limitations massives de l'obligation de procéder à l'EIE, nouvelles affectations des terres à bâtir ou abolition de l'interdiction de désaffecter des bâtiments ruraux indépendants;

en France: déréglementation de la loi sur la montagne pour certains points principaux, p. ex. l'emploi

restrictif des nouveaux équipements touristiques; en Autriche: affaiblissement de la participation d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans certains conseils (Carinthie), perte de possibilité de recours, «dilution» de la nouvelle loi sur les EIE;

en Allemagne: législation accélérée, qui doit permettre de raccourcir, surtout dans l'Est de l'Allemagne, les procédures pour des projets de construction routière et réduction des droits de participation et de recours.

En principe, la tendance à limiter les règlements et les normes au strict nécessaire est judicieuse. Cependant, si l'on se situe au niveau de l'aménagement du territoire, de la protection de la nature, de l'environnement et du paysage, on aboutit tout d'abord à accorder plus de poids aux intérêts de l'individu qu'à ceux de la collectivité; les objectifs à court terme de notre génération dominent toujours plus ceux des générations futures.

La clé réside dans un nouvel ordre pour les subventions publiques

Les ébauches d'une déréglementation raisonnable se rencontrent principalement dans le domaine de l'examen et de la nouvelle orientation des différents outils d'encouragement, subventionnement et imposition. Elle vise un meilleur respect de leur compatibilité sociale et environnementale, afin de pouvoir payer à l'avenir la conservation des biens naturels et paysagers toujours plus rares. Aussi longtemps que nous laissons subsister des règlements qui incitent à se comporter de manière nuisible en-

vers l'environnement plutôt qu'à le respecter, il ne faut pas se plaindre si la majorité des citoyens adopte un comportement «conforme au marché». Il existe un important potentiel de déréglementation dans le domaine des subventions portant atteinte à l'environnement: dans le trafic routier et aérien, dans l'agriculture intensive, dans la construction des routes forestières, dans l'encouragement du tourisme, dans la construction (perfectionnisme inutile dans les normes et discrimination des constructions utilisant peu d'espace). On rencontre des exemples particulièrement frappants dans les améliorations foncières, remaniements parcellaires et crédits d'aide aux investissements. Bien que les effets négatifs soient connus de longue date, les pouvoirs publics continuent de financer l'évacuation du paysage en vue de faciliter la production, pour investir demain dans ces mêmes paysages des millions en replantations ou revitalisations de cours d'eau. Le potentiel économique et écologique de déréglementation se situe avant tout dans le choix de ce que nous voulons à l'avenir subventionner, encourager, taxer plus fortement ou au contraire plus légèrement, bien plus que dans le démantèlement de la précaution que nous prenons pour notre environnement et nos descendants. Avec une volonté politique, on pourrait libérer des milliards pour encourager l'économie à suivre le principe de «l'économie dans les limites de l'écologie».

Ulf Tödter

Contenu

Déréglementation aux frais de la nature et du paysage	1
Assemblée annuelle 1993 de Briançon	2
Ultra-légers motorisés	4
30 ans des parcs nationaux en France	5
Parcs nationaux	6
Réserves de forêts naturelles	7
1er forum alpin pour l'environnement et l'économie	8
Energie hydraulique	9
Cours d'eau	10
Jeux Olympiques	11
Nouvelle parution, Divers	12

Les Alpes en vacances – entre espace de vécu et engin de gymnastique

Le congrès annuel de la CIPRA 1993 s'est déroulé du 30 septembre au 2 octobre à Briançon (France), avec pour thème les récents développements des pratiques sportives traditionnelles et nouvelles non liées à des installations. Le centre d'intérêt n'était pas seulement constitué des effets sur la nature et l'environnement mais aussi sur l'homme lui-même. 130 participants de 10 pays, parmi lesquels on trouvait des représentants des associations sportives et écologistes, de la science et de l'administration, ont répondu à l'invitation de la CIPRA dans la plus haute ville d'Europe.

Augmentation du morcellement des espaces vitaux

Le Président de la CIPRA, Josef Biedermann, a ouvert le congrès en insistant sur le morcellement croissant et la diminution de surface des espaces naturels intacts. Le rayon d'action des activités de loisirs permet à l'homme d'atteindre maintenant les coins les plus reculés des Alpes, sur terre, dans les airs ou dans l'eau. Il existe, au vu de l'augmentation des phénomènes de masse, un besoin non négligeable de régulation, qui dans la plupart des cas, doit être établi dans un cadre local. Il est plutôt rare que les interdictions générales, comme les réclame la CIPRA pour le tourisme hélicoptère et les autres sports motorisés ou pour la pratique du VTT en dehors des chemins, soient judicieuses. Josef Biedermann a appelé à combiner judicieusement les réglementations et les mesures directives sur trois plans:

- Information et explication (stratégie de l'appel)
- Accords de droit civil entre les protecteurs et les utilisateurs (stratégie de convention)
- Interdictions et obligations souveraines (stratégie de contrainte).

Aucune réglementation si raisonnable soit-elle ne peut remplacer une réflexion fondamentale sur le rapport entre l'homme et la nature.

Dans son exposé, Peter Schaber, moraliste et philosophe de l'Université de Zurich, a parlé de la pesée des intérêts nécessaire d'un point de vue éthique entre les besoins des animaux sauvages et les intérêts des touristes et des sportifs. Il justifie les limitations des activités de sport et de loisirs du fait qu'il ne s'agit pas, au contraire des besoins de la faune, d'intérêts vitaux. Par conséquent, il propose le cantonnement des activités sportives et de loisirs sur des

zones non problématiques et le cas échéant, une compensation pour les désavantages économiques.

Phénomènes de masse dans le sport alpin

Philippe Bourdeau, géographe à l'Université de Grenoble, a présenté dans sa communication les phénomènes de masse dans le sport alpin en France: 2 millions de promeneurs, 250'000 grimpeurs réguliers et 500'000 occasionnels, plusieurs dizaines de milliers d'adeptes du canyoning, 40'000 parapentistes, dont seulement 23'500 licenciés, 200'000 passagers payants pour le rafting et 1,4 million de VTT vendus en 1990 seulement.

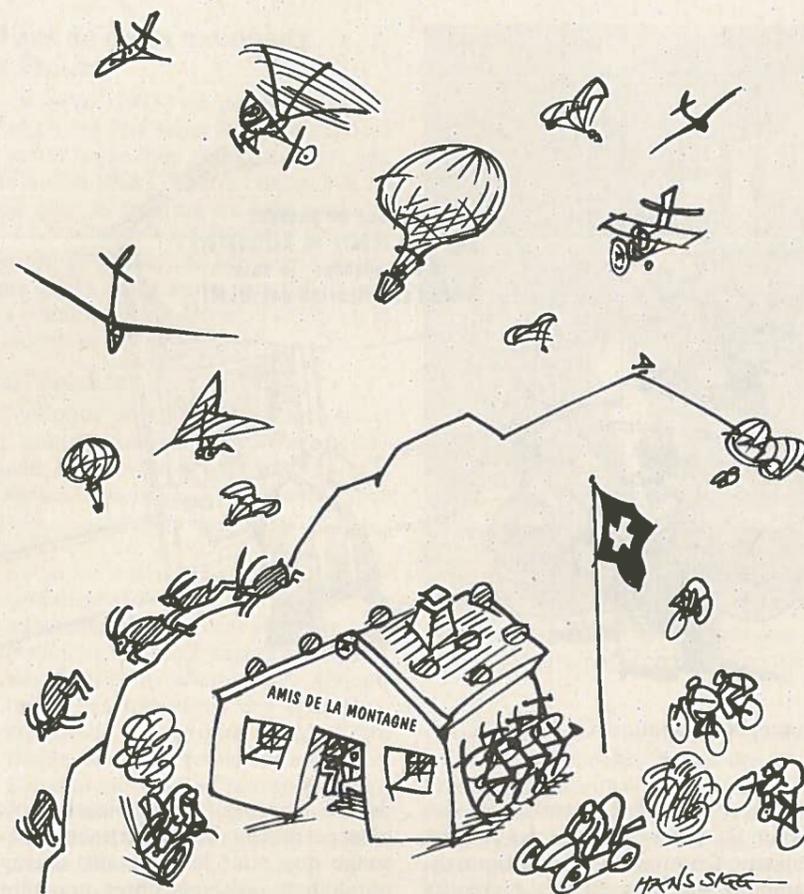
Hans Joachim Schemel, aménagiste-paysagiste et écologue indépendant de Munich, a plaidé pour une discussion séparée des besoins de réglementation pour les deux types de paysages suivants:

- Espaces avec une valeur naturelle élevée et une faible capacité de charge (espaces tabous pour les exploitations humaines)
- Espaces de paysages humanisés, avec une valeur de vécu élevée et une capacité de charge plus importante.

Schemel pense également qu'une combinaison des diverses stratégies est nécessaire pour réglementer les pratiques sportives et de loisir; à ce propos, il faut selon lui se garder de surévaluer la stratégie de l'explication ou de l'appel; la stratégie de convention n'est adaptée que là où l'on rencontre un degré d'organisation élevé dans les activités de sport et de loisir.



(Source: Nebelspalter No. 34/1985)



(Source: Nebelspalter No. 35/1993)

Réactions sensibles de la faune

Reinhard Schnidrig-Petrig, zoologue et éthologue de l'Université de Berne a présenté les résultats du projet de recherche «Tourisme et faune». Ce projet a permis d'étudier les effets des sports de vol libre sur différentes espèces animales avec des résultats très différenciés. Les chamois réagissent relativement fortement aux parapentes, en particulier lorsqu'ils ne sont survolés que sporadiquement et que la forêt protectrice est éloignée. Les bouquetins présentent des réactions plus aiguës alors qu'ils ne connaissent en fait pas d'ennemis dans les airs. Les marmottes en revanche ont montré une importante capacité de différencier les objets volants. Elles arrivent apparemment à très bien différencier l'aigle royal, leur principal ennemi, des corbeaux, corneilles ou parapentes et réagissent donc faiblement à ces derniers. Le promeneur lui aussi influence plutôt peu les marmottes, sauf s'il est accompagné d'un chien non tenu en laisse, ce qui les dérange alors fortement. Les recherches relatives aux pulsations cardiaques des lagopèdes alpins ont toutefois montré que même les promeneurs peuvent engendrer d'importantes réactions de stress, p. ex. lors

de la couvaison. Schnidrig a présenté pour la première fois au public des recherches qui comparaient le poids corporel de chamois femelles abattues d'un an, avant et après l'introduction d'une forte activité de vol au milieu des années quatre-vingt. Il a constaté de manière significative des poids corporels inférieurs, ce qui pourrait éventuellement être attribué aux activités de vol; dans les territoires voisins non survolés qui ont servi de référence, cette diminution n'a pas été constatée. Schnidrig a sciemment choisi les femelles chamois d'une année pour ses recherches, prenant ainsi les représentants de la population les plus faibles et les plus représentatifs de la station. Si l'on ne découvre pas d'autres explications pour ces résultats, ils vont apporter la preuve d'une influence négative des activités de vol libre sur la condition des individus et des populations dans la zone considérée.

Règlement des conflits dans le respect des partenaires

Suite aux exposés, les participants avaient l'occasion durant l'après-midi de discuter au sein de 5 différents groupes de travail:

- VTT
- Vol libre
- Randonnée pédestre, escalade et alpinisme
- Ski de randonnée
- Sport aquatiques

Les résultats des groupes furent discutés en plénum le samedi. On a ainsi pu se rendre compte qu'il existait une base pour un règlement des problèmes entre associations de protection de la nature et sportives dans le respect des partenaires. Il faut rechercher plus activement le contact avec les autorités locales et régionales, sans lesquelles un règlement efficace des conflits n'est souvent tout simplement pas possible. La CIPRA va maintenant analyser soigneusement les résultats des groupes de travail et discuter lors de sa prochaine réunion du comité directeur en février 1994 ses recommandations quant au besoin de réglementation pour les diverses activités. Voici déjà quelques remarques à ce propos:

1. Un problème fondamental surgit avant l'examen de la compatibilité environnementale des activités de sport et de loisir. Une grande part des activités ne commence pas directement devant la porte de la maison ou de l'hôtel, mais utilise un moyen de transport, le plus souvent la voiture, pour se rendre au départ d'une promenade, d'un vol, d'une escalade ou d'un tour en bateau.

2. La diversification dans le domaine des sports et des loisirs va se poursuivre: nous nous sommes déjà habitués au canyoning, au rafting, à l'hydrospeed, au saut à l'élastique, au ski hélicoptère, au snowboard, au snowrafting; maintenant ce sera le tour du riverbiking ou de l'hélibiking, du mountain-buggy, du vol à skis et d'autres encore. Il se pose la question de l'examen de la compatibilité environnementale des nouveaux engins de sport et de leur utilisation dans la nature, mais aussi celle de leur élimination sans danger pour l'environnement.

3. Il faut limiter les interdictions au minimum nécessaire. Ce minimum devrait p. ex. inclure:

- les vols hélicoptères touristiques
- les ULM
- la circulation hors des chemins avec les VTT

Les activités motorisées sur terre, dans les airs et dans l'eau sont à bannir des réserves et zones de tranquillité et à limiter strictement ailleurs, notamment pour des motifs de protection contre le bruit. Les vols motorisés absolument indispensables pour le transport, l'exploitation ou le sauvetage devraient si possible être limités à certaines couloirs de vols.

Levée de l'interdiction des ULM en Suisse?

Les «moustiques», comme on les appelle en Suisse romande, font à nouveau parler d'eux, suite à une motion signée par 118 parlementaires à la mi-juillet, qui dans le sillage de la déréglementation demande une levée de l'interdiction de vol existant en Suisse depuis 1984 pour les ultra-légers motorisés (ULM).

Quelles sont les raisons avancées pour la levée de cette interdiction? D'une part, la Suisse est le seul pays à interdire les ULM, d'autre part leur consommation d'essence et leur bruit sont nettement plus faibles qu'en 1984. Par ailleurs, l'homologation des ULM permettrait la création de 500 emplois en Suisse et entraînerait une diminution des atteintes à l'environnement causés par l'agriculture, puisque les ULM pourraient être employés pour répandre certaines substances en lieu et place des hélicoptères. Quelle valeur faut-il accorder à ces arguments? Il faut reconnaître que la consommation moyenne d'un ULM est descendue de 7 à environ 6 litres pour 100 km et que le bruit a pu être amoindri, p. ex. en Allemagne de 60 dB à 55 dB, mesuré lors d'un survol à 150 m, grâce à des améliorations techniques apportées au moteur. Cependant, un institut de recherches allemand de Braunschweig a constaté dans un rapport de recherche publié en 1988 que les ULM continuent d'entraîner de graves problèmes de bruit et de gaz d'échappement, qui sont dus à leur faible hauteur de vol, à leur faible vitesse, ainsi qu'aux caractéristiques du moteur et de l'hélice. Ce qui signifie, comparé avec d'autres engins aériens motorisés, des émissions sonores et des gaz d'échappement plus directs et qui durent plus longtemps. Ces émissions aériennes peuvent se propager facilement sur de grandes distances, ce qui est ressenti comme très gênant dans les espaces de détente particulièrement touchés par les activités de l'aviation. L'aptitude des sites alpins pour la détente et les loisirs diminue ainsi assurément. A cela, il faut encore ajouter selon les auteurs de cette étude, les risques liés à la sécurité de vol.

Les ULM ne sont pas adaptés comme engins de transport, que ce soit pour épandre des engrais ou approvisionner les chalets de montagne ou les alpages, vu la faiblesse de leur moteur.

Les ULM ne sont pas devenus plus écologiques

Selon la CIPRA, ces objections en soi déjà sérieuses, ne constituent pas le



(Source: Nebelspalter No. 31/1993)

problème principal. L'autorisation des ULM en Suisse entraînerait des conflits d'utilisation nouveaux et additionnels, notamment dans les espaces récréatifs alpins déjà fortement exploités pour le tourisme et le sport. En considérant les chiffres de l'essor rencontré par le vol libre (non motorisé) en Suisse ces dernières années, il faut admettre que ces craintes ne sont pas sans fondement: la fédération suisse de vol libre comptait encore 5300 membres en 1986, chiffre qui a presque quadruplé en 4 ans seulement pour atteindre 19 400 en 1990. Au vu de cette évolution, il faut admettre qu'avec une autorisation des ULM et l'augmentation identique qui s'ensuivra, l'homme et les animaux subiront dans certaines zones des Alpes une charge sonore couvrant l'ensemble de la surface.

Les facteurs qui militent en faveur d'une telle hypothèse sont:

1. L'indépendance des facteurs thermiques: les trajets qui ne pouvaient être réalisés que par 5% environ des pilotes non motorisés peuvent sans danger être effectués avec un ULM, même dans des conditions climatiques défavorables, à basse altitude. Ceci augmente sensiblement l'attractivité du vol.

2. Les ULM vont devenir relativement bon marché avec une production en série, c.à.d. que le prix ne sera pas un facteur limitatif pour la décision d'achat, l'ULM devenant abordable pour beaucoup de citoyens. Par ailleurs l'argument selon lequel l'autorisation

des ULM créerait des emplois en Suisse n'est certainement pas pertinent. Si l'on songe que pour les animaux sauvages notamment, les vols libres non motorisés ont déjà créé des nuisances supplémentaires, il faut conclure que l'introduction des ULM avec leurs nuisances au niveau bruit et gaz d'échappement n'est pas acceptable du point de vue de la protection de la nature. Il faut rejeter les ULM notamment parce qu'ils ne servent qu'au plaisir d'un nombre relativement restreint, au contraire du trafic aérien déjà existant, alors que des milliers de personnes doivent en subir le bruit. Il n'existe aussi aucune nécessité d'accepter ce genre d'activité de loisir. La Suisse possède avec quelques régions italiennes (par ex. Val d'Aoste, Lombardie) les réglementations les moins strictes dans les Alpes, si l'on considère les 48 places d'atterrissage autorisées actuellement en Suisse pour le tourisme hélicoptéré; il serait faux d'autoriser encore d'autres sources de nuisances dans les airs.

Pour ces raisons, la CIPRA avait déjà plaidé lors de son congrès annuel en 1983 à Bled en Slovénie en faveur d'une interdiction dans toutes les Alpes aussi bien du ski hélicoptéré que des ULM. Cette position ne s'est pas modifiée à ce jour.

(1) Cf. Deutsche Forschungs- und Versuchsanstalt für Luft- und Raumfahrt. Rapport de recherche de H. Dahlen, W. Dobrzynski et H. Heller. Braunschweig, 11.1.1988, pag. 17 et ss.

Jan Lorch

30 ans de parcs nationaux en France

Le 5 juillet 1993, les parcs nationaux français ont fêté leurs 30 ans d'existence par la tenue d'un colloque et par une fête à Chambéry. Tout a commencé en 1963 avec la création du parc national de La Vanoise. Aujourd'hui, on ne dénombre pas moins de sept parcs nationaux (PN), dont trois dans les Alpes (La Vanoise, Les Ecrins [1973] et le Mercantour [1979]).

Finis l'isolement

Le colloque de Chambéry s'est ouvert sur quatre groupes de travail thématiques, dans lesquels les collaborateurs et surveillants ont tiré un bilan de leur travail. Voici trois résultats marquants:

1. Selon un collaborateur du parc national des Cévennes, les PN et leur administration doivent sortir de leur isolement et davantage s'approcher des politiciens locaux, des agriculteurs, des forestiers, des chasseurs, etc.; sinon leur propre raison d'être risque de se voir remise en cause.
2. Les visiteurs doivent recevoir une information et des explications complètes bien avant d'atteindre les limites du PN.
3. Il faut viser une séparation fonctionnelle et personnelle entre les tâches de contrôle et les activités pédagogiques des rangers.

Pierre Pfeffer, président du conseil scientifique du PN du Mercantour a insisté au cours de son exposé sur les ha-



Inauguration de la cabane restaurée «La Femma» dans le parc de la Vanoise par la maire Rozenn Hars et par la directrice du parc Marie-Odile Guth.

(Photo: U. Tödter, 1993)

sards qui ont prévalu lors de l'établissement et du tracé des limites des PN en France. Les besoins de la faune et de la flore n'ont dans ce cas joué aucun rôle. Jean-Pierre Nicollet du PN des Ecrins a parlé de la fréquentation des parcs nationaux: les trois parcs alpins reçoivent tout juste 2 millions de visiteurs par an (La Vanoise 800'000, Les Ecrins 600'000, Le Mercantour 500'000). Dans les Ecrins, 380'000 visiteurs (63%) pénètrent plus de 20 minutes sur des sentiers pédestres du parc national.

Limites des parcs nationaux controversées

Michel Barnier, le nouveau ministre de l'environnement, a apporté comme cadeau d'anniversaire la promesse d'un supplément de 15 millions de FF pour les parcs nationaux français, dont 6 millions pour le PN de la Vanoise. Pour la première fois depuis trente ans, une réserve totale est créée dans un parc national (Les Ecrins), ce qui permet de concrétiser la triade de protection des parcs (réserve intégrale, zone centrale, zone périphérique). La réserve intégrale de Lauvitel dans la commune de Bourg d'Oisans couvrira 695 ha entre 1500 et 3100 m d'altitude et appartient au parc national. Pour l'avenir, Barnier désire réaliser dans les PN un programme qui se concentre sur les zones périphériques jusque là délaissées. Les 27 parcs naturels régionaux forment pour lui la seconde priorité (avec les 17 autres projets); la collaboration entre l'administration du parc et les communes y fonctionne jusqu'alors nettement mieux que dans les PN. Barnier s'est aussi penché sur des thèmes très controversés, en demandant de manière provocatrice si la modification des limites de la zone centrale d'un PN représentait le sacrifice d'un sanctuaire ou une adaptation à la modification des exigences. Ceci faisait allusion à plusieurs cas discutés de projets de sports d'hiver dans les parcs nationaux de La Vanoise (au glacier de Chavière et pour la liaison Bonneval - Val d'Isère) et du Mercantour ou pour le déclassement pour cause de chasse à La-Chapelle-en-Valgaudemar dans le parc national des



Les collaborateurs des sept parcs nationaux français fêtent le 30ème anniversaire dans le parc de la Vanoise.

(Photo: U. Tödter, 1993)

Ecrins. Barnier a souligné qu'une modification des limites n'entraîne en ligne de compte que lorsqu'il existait un écobilan positif aussi bien quantitatif que qualitatif et qu'il appartenait aux conseils scientifiques des PN de le présenter. On peut douter que ce soit le cas, lorsqu'il s'agit de couper en deux un PN, comme à Bonneval. Lors de la révision de la loi sur les parcs nationaux, Barnier veut en général mieux tenir compte des besoins des collectivités territoriales et plus les impliquer dans les procédures de décision.

L'excursion dans le parc national de La Vanoise représente le point final de ces festivités brillamment préparées sous la direction de Marie-Odile Guth. La cabane «La Femma» restaurée et agrandie, située sur le territoire de la commune de Termignon, fut inaugurée par la maire Rozenn Hars. Le PN de La Vanoise possède 18 cabanes et dispose ainsi, contrairement aux autres PN, d'importants revenus de ces nuitées (3,5 millions de FF comme produits des ventes contre 1 million FF pour Les Ecrins et 0,5 million pour Le Mercantour.)

«Première»: des loups dans le Mercantour

L'automne dernier, soixante ans après la disparition de l'animal en France, deux loups gris sont apparus dans le parc national du Mercantour. Ils sont apparemment venus de Ligurie. Depuis qu'il est protégé en Italie, le loup a recolonisé toute la chaîne des Apennins. A la fin des années 80, quelques loups sont parvenus en dessus de Gênes en Ligurie. Les Italiens avaient prévenus en 1987 déjà qu'il y en aurait un jour

dans le Mercantour.

Le loup est classé espèce menacée et protégée en Europe par la Convention de Berne et protégée en France depuis 1989.

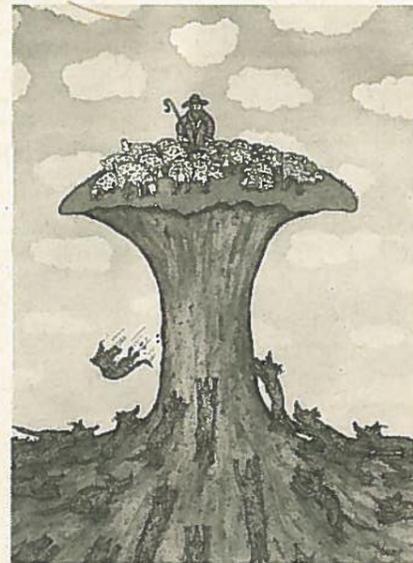
Les deux jeunes adultes du Mercantour ont bien passé l'hiver. A présent, se pose la question de leur installation définitive dans cette partie des Alpes et de leur reproduction. L'équipe du parc préfère pour l'instant taire l'emplacement exact des loups et même le nom des gardes-moniteurs, liés à un secteur précis du parc, pour garantir la tranquillité des animaux sans doute en voie d'installation.

«Sinon, il risquait d'y avoir des naturalistes, des safaris-photos, etc. pouvant faire fuir cet animal très craintif», dit Thierry Houard, chargé de la faune du parc national du Mercantour. «Les prochaines activités? On travaillera sûrement sur l'information et la sensibilisation du public».

(Source: Alpirando, n°166, juin 1993)

Diplôme européen pour Le Mercantour et L'Argentera

Le parc national français du Mercantour et son voisin immédiat en Italie, le parc naturel régional Argentera, sont officiellement jumelés depuis 1987. Le 16 octobre 1993, les deux parcs se sont vu remettre à Terme di Valdieri le Diplôme européen du Conseil de l'Europe par le directeur de l'Environnement et des pouvoirs locaux, Ferdinando Albanese. La CIPRA est très satisfaite de la reconnaissance d'une réalisation transfrontalière en faveur des intérêts de protection de la nature dans les Alpes et souhaite qu'il se crée



(Source: Nebelspalter No. 20/1992)

ainsi d'autres impulsions pour de nouveaux partenariats entre des grands espaces protégés voisins.

Les Dolomites de Belluno – Le Parc national devient opérationnel

Après trente ans de discussions et de propositions, le Parc national des Dolomites de Belluno avec une surface de 35 000 hectares est enfin une réalité. Le 2 juillet, le Conseil des Ministres a approuvé la création de ses organes et, par cette importante décision, a permis sa réalisation concrète. Il a été inauguré, le 11 septembre 1993, à Feltre, où se trouve aussi l'organe de gestion.

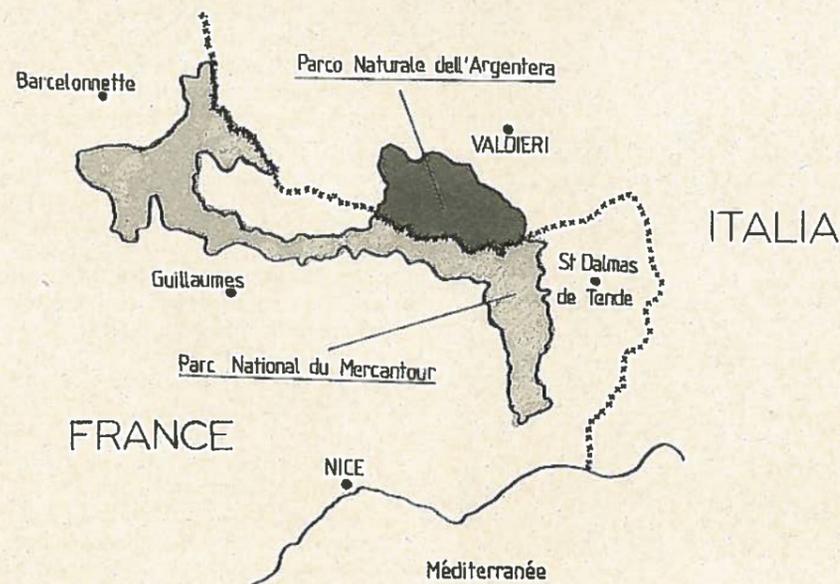
(Source: Lo Scarpone, no. 14, 1er août 1993)



Regione Piemonte
Parco Naturale dell'Argentera
Corso Dante Livio Bianco 5
12010 Valdieri
(CN) Italia
telefono 0171 97397
fax 0171 97542



Parc National du Mercantour
23 rue d'Italie
06006 Nice cedex 1
téléphone 93 87 86 10
fax 93 88 79 05



Le parc national des «Salzburger Kalkhochalpen» se réalise en 1995?

La province de Salzbourg a progressé d'un pas dans l'établissement d'un second parc national de 180 km² dans la province, avec son projet jouxtant le «parc national de Berchtesgaden» en Bavière. Les propriétés foncières sont mises à disposition non pas par des privés, mais par le service forestier autrichien pour 80% et le «Bayerische Saalforsten» pour 20%. Les maires des onze communes concernées ont donné leur accord au projet. L'objectif, selon le Landeshauptmann Katschthaler, est d'arriver à réaliser ce parc pour 1995. L'administration du second parc national salzbourgeois sera reprise par la nouvelle administration du parc de Hohe Tauern installée à Neukirchen. Le but est d'arriver à réaliser ce nouveau parc national de manière transfrontalière avec Berchtesgaden. Les deux parcs nationaux couvriront alors environ 390 km².

Adresse de contact: Nationalparkverwaltung Salzburg, A-5741 Neukirchen am Grv. 306

(Source: Natur und Land 2/1993)

Le parc national de Berchtesgaden en catégorie II de l'UICN

Dans la dernière version publiée de la liste de l'UICN, le parc national de Berchtesgaden s'est retrouvé dans la catégorie V (paysages protégés). Cette donnée a été utilisée lors de la rédaction du bulletin n° 29 de la CIPRA (ta-



La réserve de forêt naturelle de Zofin dans la république tchèque.

(Photo: M. F. Broggi, 1992)

bleau p. 2). Comme nous l'a communiqué le ministère bavarois pour le territoire et l'environnement en date du 24. 6. 1993, ce recul dans le classement des parcs nationaux n'était que provisoire. Le 5. 12. 1991, l'UICN a informé le ministère que le PN de Berchtesgaden se retrouverait dans la prochaine liste en catégorie II (parcs nationaux).

100'000 ha de forêts naturelles en réserve pour l'Autriche?

Le WWF-Autriche réclame un programme autrichien de réserves de

forêts naturelles, comme il en existe déjà depuis longtemps dans d'autres pays. Ce programme devrait non seulement permettre de préserver immédiatement les restes de forêts vierges existantes, mais aussi d'arrêter entièrement toute exploitation sylvicole dans plus de 100'000 ha de forêts proches de l'état naturel pour les convertir de manière durable en réserves de forêts naturelles. Ces réserves devraient englober tous les types de forêts représentatifs pour l'Autriche. Elles devraient couvrir une surface suffisante pour permettre de garantir le déroulement des processus écologiques naturels. En outre par une gestion efficace de la forêt, les surfaces autrefois exploitées devraient pouvoir retourner à un état naturel. Pour l'aménagement effectif, les conditions légales et financières suivantes sont à réaliser:

- Délimitation sur la base des réglementations du droit de la protection de la nature (réserve naturelle ou parc national)
- Dédommagement de la propriété privée selon l'indice de consommation
- Conclusion de contrats de protection de la nature de longue durée (au moins 99 ans)
- Rôle exemplaire des pouvoirs publics en tant que propriétaire forestier lors de la réalisation du programme
- Exemption de l'impôt foncier pour les réserves et zones naturelles dans lesquelles plus aucune exploitation forestière n'a lieu.

(Source: Johanna Mang dans: Österreichische Forstzeitung No. 12/1992)



Les clairières ouvertes par le vent en régénération naturelle dans le parc national Bayerischer Wald.

(Photo: M. F. Broggi, 1989)

Le régime hydrique des Alpes perturbé?

Le 1er mai 1993, la CIPRA-Allemagne a organisé à Garmisch-Partenkirchen son «1er forum alpin pour l'environnement et l'économie». 50 invités des milieux de la science, de l'économie, de la politique, des associations et des médias se sont retrouvés dans les salles de l'Institut Fraunhofer pour la recherche environnementale atmosphérique pour débattre des possibles conséquences de la modification du régime hydrique des Alpes suite aux changements de climat et à l'augmentation de l'exploitation et des atteintes à la ressource eau, «l'or bleu» des Alpes.

Wilfried Häberli, éminent chercheur en cryologie (recherche sur toutes les formes de neige et glace) de l'EPZ de Zurich a présenté dans sa communication le recul dramatique des glaciers dans les Alpes. Depuis 1850, plus de la moitié de la masse des glaciers a disparu dans les Alpes et cette tendance s'est encore accélérée au cours des dix dernières années. Le retrait des glaciers s'accompagne le plus souvent d'un recul du permafrost (sol gelé en permanence). Lors de la fonte, de grandes masses de matériaux sont libérées, ce qui augmente considérablement le risque de catastrophes naturelles, notamment lorsque le régime des précipitations se modifie en s'aggravant. Le départ de la coulée de boue de Münster dans la vallée de Conches (Valais) en 1987, la première de l'histoire du village, se situait dans une zone dont le glacier et le permafrost ne s'étaient retirés que 2 à 3 ans auparavant. On assiste à l'émergence de nouveaux dangers naturels, pour lesquels nous n'avons aucune comparaison historique. Les cadastres d'avalanches valables actuellement sont remis en question. Les Alpes disposent de la plus longue série de mesures et d'observation des glaciers et du climat en montagne. Leur poursuite et leur intensification dans les domaines jusque là délaissés de la cryosphère (il n'existe p. ex. qu'un sol forage permanent dans les Alpes pour la surveillance du permafrost) est d'une importance globale.

Les espaces d'habitat permanent en danger?

Beat Venetz, Président de la commune valaisanne de Saas Balen qui compte 432 habitants est directement concerné; il a présenté la situation de son point de vue. Le retrait du glacier de Gruben de 2700 à plus de 3000 m depuis la moitié de ce siècle a provoqué trois effondrements dévastateurs entre 1957 et 1970, qui ont entraîné presque 1 million de

mètres cube de boues et d'éboulis dans le village. Les travaux d'assainissement et de réparation se sont poursuivis jusqu'à très récemment et ont coûté 20 millions Sfr. Malgré un large soutien de la Confédération et du canton, il reste toujours entre 5 et 10% de ces frais pour la commune et la dette par habitant dépasse maintenant les 15'000 Sfr. C'est avec une certaine angoisse qu'il faut se demander combien de communes menacées de catastrophes notre communauté est à même de supporter à la longue et où un habitat et une exploitation permanents seront remis en question.

Jürgen Hahn de l'Institut Fraunhofer a parlé dans son exposé de la dimension globale de l'effet de serre et de la nécessité d'une réduction immédiate des substances influençant le climat. Reinhard Niessner, de l'Institut de chimie de l'eau de l'Université Technique de Munich a insisté dans sa communication sur les atteintes que subit l'eau potable du fait des pesticides persistants dans l'atmosphère et la pédosphère (p. ex. l'atrazine); c'est un thème qui a aussi son importance dans les fonds de vallées et les hauts plateaux intensément exploités des Alpes, mais plus particulier dans les régions préalpines pour l'approvisionnement en eau.

Les profits et les charges sont mal répartis

Knut Höllein des Services industriels de la ville de Munich s'est penché sur l'approvisionnement en eau de la capitale du Land, qui pompe 125 millions

de m³ dans trois zones de sources (Mangfalltal, Loisachtal et Schotterebene). Au niveau de la quantité, il ne rencontre pas de problème, vu que la consommation en eau diminue depuis 1982 malgré l'augmentation de la population. La qualité de l'eau en revanche laisse davantage à désirer. Le taux de nitrates s'est p. ex. multiplié par sept depuis les années 50 et il n'est pas possible aujourd'hui d'en estimer les conséquences à long terme. Il est paradoxal de constater que l'UE, par le subventionnement de la culture du maïs, agit contre les efforts (en partie ses propres efforts) pour établir une agriculture écologique. Höllein demande entre autres de soutenir massivement l'agriculture et la sylviculture biologique, de hâter la construction d'installations d'approvisionnement et d'épuration répondant aux derniers critères de la technique et d'interdire la production de substances pour le traitement des plantes dont la dégradabilité biologique n'est pas garantie en une période de végétation.

Anton Zeller de l'association des forces motrices de Bavière a plaidé dans son exposé pour une augmentation de la production d'électricité d'origine hydraulique dans les Alpes. Zeller n'a toutefois pas répondu au problème des nouvelles limites au niveau de l'économie, de la sécurité et de l'écologie qui seront posées à l'exploitation de la force hydraulique avec l'augmentation des risques de catastrophes naturelles et la modification du régime hydrique.



(Source: Nebelspalter, No. 42/1985)

Retrait de l'homme des zones dangereuses

Albert Göttle, du service des constructions de Bavière, a insisté au cours de sa communication sur le fait que nous sommes confrontés aujourd'hui dans les Alpes à deux phénomènes: l'homme pénètre massivement dans des zones dangereuses, d'une part, comme de nombreuses images de différentes régions alpines l'ont confirmé; d'autre part, ces zones dangereuses sont en extension. La question des zones d'où l'homme doit se retirer se pose avec toujours plus d'acuité. D'après lui, nous devrions laisser plus de place à la nature, partout où les exigences de sécurité le permettent. Par ailleurs, il importe de fixer à quels endroits le principe de sécurité vient avant le dédommagement et les endroits où c'est le dédommagement qui prime sur la sécurité (p. ex. sur des surfaces économiques, mais aussi dans des habitations isolées). Les habitations et les voies de communication doivent être éloignées des rivières de manière beaucoup plus conséquente que jusqu'à ce jour, même si cela nécessite des déplacements. Le gouvernement du Land de Bavière prévoit des dépenses d'un montant de quelques 880 millions DM au cours des 10 à 20 prochaines années pour la protection d'habitats et de voies de communication dans les Alpes. Personne ne peut cependant dire si ces mesures de protection suffiront.

Enfin, les demandes concrètes de la CIPRA pour garantir les ressources en eau furent discutées. Les participants se sont largement mis d'accord dans les domaines suivants:

1. Diminution des risques dans l'agriculture

Renonciation à l'emploi de pesticides et d'engrais azotés de synthèse dans les vallées et dans les régions préalpines, économie alpestre exempte de chimie et d'engrais extérieurs, favoriser le passage des exploitations à une agriculture biologique, introduction d'un label de qualité pour les produits de l'agriculture de montagne biologique contrôlée, encouragement de la vente directe pour augmenter le revenu agricole (voir le modèle de Hindelang).

2. Diminution des risques dans la sylviculture

Poursuite de la réduction des populations trop élevées d'ongulés sauvages, renonciation à des nouvelles routes forestières dans les forêts protectrices ou sensibles écologiquement.

3. Diminution des risques dans l'industrie et l'artisanat

Mise en place de bilans écologiques par



Le mur du Medelserrhein au Lukmanier/Grisons.

(Photo: M. F. Broggi)

toutes les grandes entreprises possédant des intérêts dans les Alpes ou les régions préalpines avec pour objectif la diminution des émissions de polluants, ainsi que de l'emploi d'énergie et de matières premières.

4. Détermination du futur rôle de l'exploitation de l'énergie hydraulique en considérant le taux déjà très élevé d'exploitation des cours d'eau alpins.

La montagne exploitée

La relance du secteur hydro-électrique

Sur toutes les Alpes on assiste à la relance du secteur hydro-électrique, qui risque de bouleverser toute l'hydrographie des vallées. On en a discuté le 8 mai, à Turin, pendant un colloque organisé par le magazine ALP, les associations pour la protection de l'environnement Legambiente, Pro Natura et Mountain Wilderness et avec la participation de la CIPRA. Etaient présents des experts du secteur, des protecteurs de la nature et des représentants des vallées alpines.

En Italie, 90% des cours d'eau sont utilisés pour la production d'énergie électrique; en Suisse le pourcentage est analogue, tandis qu'en Slovénie 27% seulement des cours d'eau sont destinés à cette utilisation.

D'après une étude effectuée par la CIPRA en 1990, 79% des cours d'eau alpins, à savoir 13.000 km de rivières, ont été utilisés pour la production d'énergie.

Josef Biedermann, Président de la CIPRA constatait: «La lutte contre l'exploitation totale des cours d'eau des vallées alpines, sujet traité lors de 15

colloques dans l'histoire de la CIPRA, a été une des raisons majeures qui menèrent à la fondation de la CIPRA, en 1952.»

Voilà les demandes des organisateurs du colloque mentionné ci-dessus:

1. Obtenir un moratoire dans la construction des installations hydro-électriques et une réglementation qui définisse les critères pour décider si effectivement un ouvrage est nécessaire et économiquement rentable.
2. Protéger réellement les cours d'eau et, en particulier ceux des Alpes, qui présentent des conditions proches de l'état sauvage, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées, pour arriver à protéger 10% du territoire, même en ce qui concerne les cours d'eau.
3. Appliquer de façon stricte la loi d'état No. 183/89 sur la protection des sols. Il faudra que le règlement établisse une définition pour le «débit minimal vital» et le «prélèvement maximal consenti», à laquelle tous les ouvrages présents et futurs devront se conformer.
4. Revoir la réglementation «EIE», à cause des résultats décevants obtenus jusqu'à présent. L'étude ne devra pas être effectuée par l'organisme proposant l'ouvrage, mais par un autre «super partes»; elle sera requise pour tous les types d'ouvrages qui prévoient une altération du débit naturel, notamment les centrales hydro-électriques. Un point important de cette nouvelle réglementation, qui doit déterminer si un ouvrage est

nécessaire et économiquement rentable, proviendra d'une analyse coûts-bénéfices au sens le plus large, tenant compte des intérêts et des attentes envers les cours d'eau. On prendra particulièrement en compte les effets pénalisants pour les communautés locales.

5. Préparer un cadastre complet de l'usage actuel des eaux.
6. Reprendre le monitoring des débits des torrents et des rivières (interrompu depuis 1971), qui est capital pour toute étude de faisabilité.
7. Définir une politique énergétique visant à une diminution réelle de la consommation par l'augmentation du rendement, les économies d'énergie et des mesures tarifaires.

(Source: Alp, no. 99, juillet 1993)

Service conseil pour les zones alluviales en Suisse

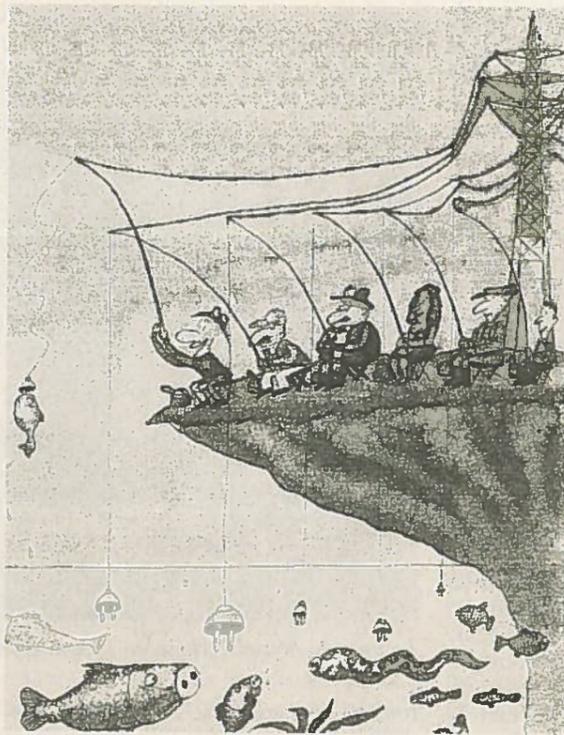
Les dernières forêts inondables, 169 zones alluviales d'importance nationale, sont protégées sur le papier depuis peu en Suisse. Les cantons sont chargés de mettre en application la nouvelle ordonnance sur les zones alluviales entrée en vigueur en automne 1992 dans les trois prochaines années (six ans pour les cas exceptionnels). Pour soutenir les cantons dans cette tâche, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a mandaté, sur la base d'un contrat de droit privé, un service conseil pour les zones alluviales. Christian Roulier et Franziska Teuscher, qui avaient déjà participé à l'élaboration de la cartographie de la végétation de ces zones, sont à la disposition des cantons, des communes, des bureaux privés et d'autres milieux intéressés pour prodiguer aide et conseils pour la mise en oeuvre.

Adresse de contact: OFEFP, Division protection de la nature, boîte postale, 3003 Berne

(Source: Protection de l'environnement en Suisse 2/93)

Lorsque le béton efface les berges

6000 milliards de liras par an pour des ouvrages d'endiguement: voilà ce que l'on dépense en Italie pour des travaux de bétonnage des rivières, d'après Giuliano Cannata, professeur d'aménagement des rivières à l'université de Sienne. En Italie, on consomme tous les ans 800 kg de béton par personne, à savoir le double de ce que l'on utilise en Allemagne et en Grande-Bretagne. L'urbanisation incontrôlée a touché 25% du territoire italien et a provoqué l'augmentation de la vitesse à laquelle une goutte d'eau arrive au fleuve. En même temps, on constate aussi une aug-



(Source: selon Nebelspalter No. 49/1986 et 51-52/1985)

mentation catastrophique du ruissellement, c'est à dire de cette partie d'eau qui ne s'infiltré pas dans le sous-sol, mais qui coule en surface. Une étude menée en 1986 par les associations piémontaises pour la protection de l'environnement, a démontré qu'il n'y a que 10% des ouvrages servant à endiguer et bétonner les cours d'eau qui apportent un bénéfice supérieur aux coûts, tandis que 90% de ces travaux présentent des avantages inexistantes (40%) ou presque (50%).

Comme l'a souvent répété la CIPRA, ces chiffres démontrent la nécessité d'analyses obligatoires des coûts et des bénéfices, notamment pour tous les projets financés ou subventionnés par les pouvoirs publics.

(Source: Alp, no. 101, septembre 1993)

Faut-il brancher les rivières autrichiennes?

Ce ne sont plus que 10% des rivières originelles autrichiennes qui sont encore conservées telles quelles et 3% seulement qui montrent une dynamique naturelle de hautes eaux. L'aménagement complet de toutes les rivières autrichiennes coûterait 200 milliards de Schillings, avec des conséquences écologiques imprévisibles et un bénéfice en revanche extrêmement douteux: l'énergie supplémentaire produite ne correspondrait qu'à 7% de la consommation énergétique intérieure. L'institut pour l'écologie a regardé à la loupe 70 projets d'exploitation de l'énergie hydraulique en Autriche et a calculé un poten-

tiel de production annuel de 8376 GWh, qui coûterait 100 milliards de Schillings pour être exploité. Mais selon les indications de l'industrie électrique, il existe un potentiel d'exploitation de l'énergie hydraulique de 19 323 GWh (au moins 150 centrales hydrauliques). Les coûts de construction se monteraient ainsi à plus de 200 milliards de Schillings, puisque les projets les plus lucratifs seraient probablement construits en premier.

Il n'existe pas encore en Autriche d'étude réalisée d'après le principe de planification selon les moindres coûts qui permettrait de comparer les coûts de production et ceux d'économie; cependant tout indique qu'au moins une partie du potentiel épargnable pourrait se réaliser à un coût moindre que ce gigantesque programme de construction de centrales hydrauliques. L'institut pour l'écologie a établi le potentiel épargnable dans un ménage. Un ménage moyen de trois personnes consomme aujourd'hui 2532 kWh. En comparaison, un ménage avec des équipements relativement récents ne consomme plus que 1895 kWh et un ménage super économe arrive à 1369 kWh seulement. Il faut toutefois constater, comme le dit Peter Weisch président du forum des scientifiques autrichiens pour la protection de l'environnement, que les intérêts actuels des centrales et des vendeurs font obstacle à une politique énergétique tournée vers l'avenir.

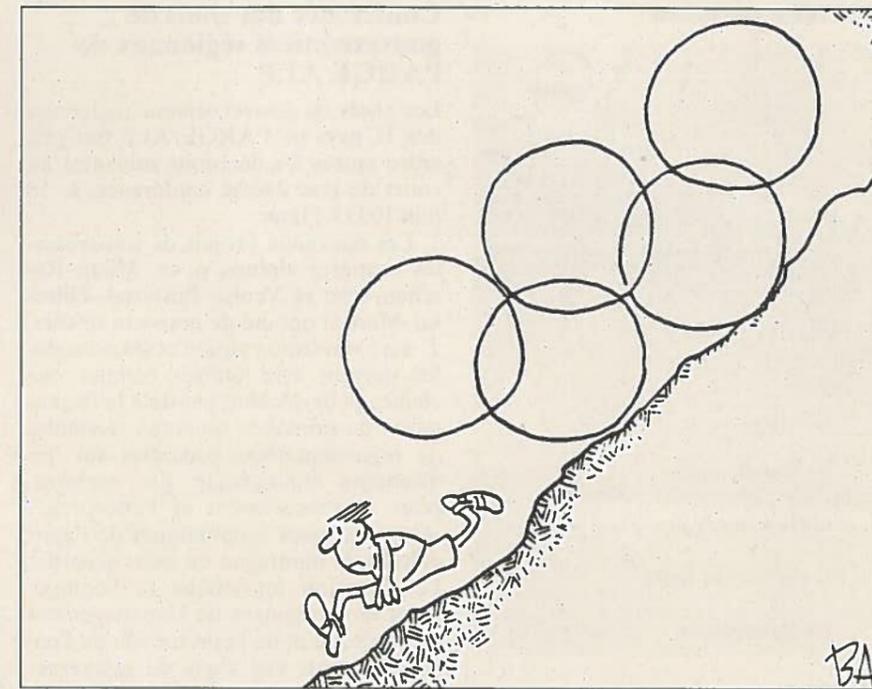
(Source: negawatt Nr. 4/1993, Energiemagazin von Ökologie-Institut et WWF)

Innsbruck: Net refus de la population pour les 3èmes Jeux Olympiques

Le 17 octobre 1993, 74% des habitants d'Innsbruck ont rejeté une troisième candidature olympique pour l'an 2002 ou 2006. La participation au scrutin (45% sur 81'000 électeurs inscrits) était étonnamment élevée. Les milieux sportifs et politiques ont appris avec une vive déception ce net refus.

Le pressentiment s'est révélé correct. Divers sondages prévoient depuis longtemps un résultat négatif pour cette votation. Les habitants d'Innsbruck ne veulent pas supporter une troisième candidature olympique; ils ont des doutes sur les vagues arguments des partisans des Jeux, qui malgré une campagne d'information coûteuse à laquelle ont participé de nombreux sportifs de pointe, sont restés peu crédibles. Leur argument des Jeux écologiques a dû être ressenti par beaucoup comme peu crédible; l'exemple des Jeux d'Albertville a trop clairement montré le forfait subi par la nature, cicatrices dans le paysage encore visibles actuellement. Le Tyrol dispose de suffisamment d'installations sportives et de pistes artificiellement enneigées pour garantir la demande. La question des transports reste cependant ouverte, car les compétitions se dérouleraient de manière tout aussi décentralisée qu'à Albertville.

Le non clair des habitants d'Innsbruck pourrait également être une expression du mécontentement envers le maire Romuald Niescher et sa politique communale. L'affirmation selon laquelle les Jeux permettraient d'adoucir la crise du



(Source: Lebensraum Tirol, No. 32/1993)

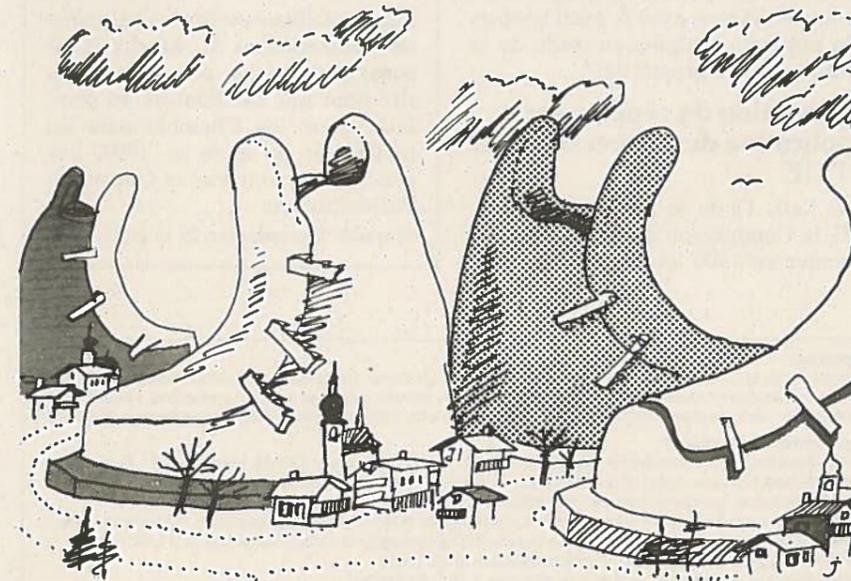
logement a plutôt été ressentie comme une mauvaise farce par les jeunes en quête d'un appartement, cette réalisation paraissant bien lointaine. L'argument d'une possible remise en état des installations sportives dégradées de la ville olympique grâce aux futurs Jeux ne s'est pas révélé très attractif. Le stade de glace, la piste de bob et de luge, mais aussi la tremplin de saut sur le Bergisel sont des ruines. La négligence dans la conservation de ces places de sports désolées reflète la situation financière catastrophique de la ville. Les Jeux devraient selon la vo-

lonté des édiles servir de vache à lait pour consolider à court terme le budget, sous le manteau d'une publicité touristique sans prix pour la ville et la province; mais le calcul s'est fait sans la population d'Innsbruck.

La politique des transports élaborée autour du concept controversé pour les transports d'Innsbruck a été refusée par la population, le résultat des urnes ayant aussi concrétisé sa défaite. C'est ainsi que d'une discussion technique relative aux Jeux, on est passé sur le plan politique. Après ce résultat, Innsbruck ne pourra maintenant plus réaliser les Jeux Olympiques en 2002 ou 2006. Suite au retrait d'Innsbruck, il reste à savoir si les autres intéressés comme Kitzbühel, St. Anton ou Seefeld vont également se retirer de la course ou si le reste du Tyrol veut faire cavalier seul. Le parlement tyrolien a signalé qu'il ne voulait pas accepter de porter la responsabilité en cas de d'échec de la candidature; les Jeux doivent maintenant être organisés et financés à 100% par l'économie privée, ce qui représente une entreprise plutôt risquée. Il est peu probable que quelqu'un accepte cette tâche avant les Jeux de Lillehammer.

Gerold Benedikter
Club Alpin Autrichien

Récemment, certains représentants politiques de la Styrie/Autriche ont annoncé que leur province voulait se porter candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver en 2002 ou en 2006.



(Source: Jan Tomaschoff, dans: Pistenrausch, rosenheimer, 1989)

Nouvelle parution



La Convention Alpine

Série documentaire CIPRA 1993/10

Documentation sur la Conférence de la CIPRA 1992 à Schwangau, 529 pp., SFr. 50.-

La documentation sur la Conférence de la CIPRA 1992 à Schwangau est paru en septembre. Un ouvrage de référence pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur la Convention Alpine. Les documents essentiels relatifs à cette Convention sont publiés en quatre langues:

- Résumé de la Conférence
- Résolution de la CIPRA
- Ouverture du Président de la CIPRA
- Introduction (A. O. Vogel)
- Résultats des tables rondes sur la Convention et les Protocoles
- La délimitation de la région alpine (W. Bätzing)
- Résolution de Berchtesgaden 1989
- Convention Alpine, Salzbourg 1991
- Textes des projets pour les Protocoles Aménagement du territoire, protection de la nature et entretien du paysage, agriculture de montagne
- Positions de la CIPRA sur la Convention Alpine

Talon de commande

(découpez et renvoyez s.v.p.)

Nous commandons.....ex. de la documentation 1993/10 «La Convention Alpine» au prix de SFr. 50.-

Adresse:

Date et signature:

Conférence des chefs de gouvernement régionaux de l'ARGE ALP

Les chefs de gouvernement régionaux des 11 pays de l'ARGE ALP ont pris entre autres les décisions suivantes au cours de leur 24ème conférence, le 18 juin 1993 à Flims:

1. Les nouveaux projets de transversales routières alpines, p. ex. Milan-Réschen-Ulm et Venise-Pustertal-Zillertal-Munich ont été de nouveau refusés.
2. La Convention alpine et ses protocoles doivent être utilisés comme une chance pour décider, par-delà la formulation de principes généraux reconnus, de réglementations concrètes sur des questions importantes: par exemple, pour la conservation et l'encouragement des bases économiques de l'agriculture de montagne ou pour accorder l'exploitation touristique et l'équipement aux exigences de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Les chefs de gouvernement régionaux insistent en outre sur la nécessité de tenir compte des particularités des divers pays, régions et cantons en respectant strictement le principe de subsidiarité.

3. Dans une résolution pour «l'autodétermination dans les Alpes», les chefs de gouvernement régionaux réclament des gouvernements centraux et fédéraux l'octroi des compétences nécessaires à la solution originale des problèmes et à la réalisation des intérêts de la population. La collaboration transfrontalière avec les régions voisines doit être largement encouragée et facilitée; les éventuels engagements internationaux au niveau des Etats doivent en premier lieu viser à atteindre les objectifs et les besoins des Alpes, avec la participation de la population alpine au stade de la planification des projets déjà.

Présentation du rapport sur l'application de la directive EIE de l'UE

Selon l'art. 11 de la Directive EIE de l'UE, la Commission de l'UE aurait dû présenter en 1990 un rapport sur l'ap-

plication de cette directive. En raison du retard pris jusqu'à ce jour dans la mise en oeuvre de la directive, le rapport n'a été élaboré qu'au cours du premier semestre 1991 et existe depuis avril 1993. Le rapport sommaire se concentre avant tout sur des questions de respect des formes ainsi que sur la mise en oeuvre pratique de la directive EIE. Il en ressort un bilan critique qui se cristallise sur les points suivants:

- la procédure EIE se déroule dans bien des cas trop tardivement
- la qualité du contrôle des DIE (Déclaration d'impact sur l'environnement) et EIE (Étude d'impact sur l'environnement) est bien souvent insuffisante
- des mesures globales pour diminuer les effets négatifs sont trop rares, trop faibles et souvent intégrées trop tardivement dans la planification et la conception des projets
- la DIE est trop rarement disponible et les auditions sont insuffisantes
- la contribution de la procédure d'EIE à la décision finale et le rôle de surveillance lors de la réalisation des projets ne sont pas suffisamment clairs et efficaces.

Le rapport sommaire pour tous les Etats membres est publié en langue anglaise sous la référence: Documents 14 COM (93) 28/Vol.13, Bruxelles 2.4.1993, ISBN 92-77-52779-X. (Source: UVP-report 4/93)

Dernières nouvelles

La capitale danoise Copenhague a été désignée comme siège de l'Agence européenne de l'environnement. (Source: La lettre No 81/1993)

Les 25 et 28 novembre les habitants de Pontresina et St. Moritz (Grisons) ont voté par une large majorité pour une candidature en commun pour les Championnats du monde de ski alpin de 1999. Les concurrents sont Vail et Garmisch-Partenkirchen.

(Sources: Tagesanzeiger, 26. et 29. 11. 1993)

Impressum

Informations de la CIPRA - parution 4 fois par an - rédaction: Ulf Tödter, Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz, layout: Franco Zarba - reproduction souhaitée avec indication de la source - imprimé sur papier recyclé - traductions: Philippe Poget, Daniela Vitali - versions allemande, italienne, française - tirage total: 7500 exemplaires. Rédaction achevée le 25.10.1993

Représentations nationales:

CIPRA-Autriche, c/o Österreichische Gesellschaft für Natur- und Umweltschutz (ÖGNU), Hegelgasse 21, A-1010 Wien
 CIPRA-Suisse, c/o Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), Case postale, CH-4020 Bâle
 CIPRA-Allemagne, Adelgundenstrasse 18, D-80538 München
 CIPRA-France, c/o Centre International pour la Conservation de la Montagne CICM, Chez Divoz, F-74500 Féternes
 CIPRA-Liechtenstein, c/o Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU), Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz
 CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, Via Pastrengo 20, I-10128 Torino
 CIPRA-Slovénie, c/o Triglavski narodni park, Kidričeva 2, SLO-64260 Bled

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachverband für Natur- und Umweltschutz, Kornplatz 10, I-39100 Bozen